Dossier MDPH N° [redacted] Projet de vie de Prénom Nom

En raison de son Trouble Envahissant du Développement (TED), Prénom a de grandes difficultés dans plusieurs domaines :

- la communication : retard de langage, difficulté dans la gestion des relations sociales (il n'a pas le « mode d'emploi » pour entrer en relation avec les autres) ;
- la gestion des émotions (les siennes et celles des autres),
- il est enfermé dans des intérêts restreints, a des comportements inappropriés, du fait de sa difficulté à percevoir et à comprendre le monde qui l'entoure ;
- difficulté à généraliser les choses apprises, d'apprendre à être autonome dans les gestes de la vie quotidienne.

Pour pallier à ces difficultés plusieurs prises en charges ont été mises en place :

- Prénom est scolarisé en moyenne section de maternelle avec une EVS XhXX par semaine selon ce qui a été notifié par vos services, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012, et sera scolarisé en grande section l'année prochaine dans le même établissement ;
- il a une prise en charge en orthophonie (2 fois par semaine),
- il va deux matinées par semaine (1 fois 2 heures et 1 fois 3 heures avec un repas) au sein de l'unité Xxxxx de l'Hôpital XXXXX, dans le service du Dr. Xxx,
- enfin, nous avons mis en place l'intervention d'une psychologue à domicile pour une remédiation comportementale et cognitive (5 heures par mois).

**Toutes ces prises en charge seront reconduites sur l'année scolaire 2012/2013,** avec une augmentation du nombre d'heures d'intervention de la psychologue à domicile.

Reconduction de la demande d'AVS :

Comme formulé dans le projet personnel de scolarisation réalisé en coopération avec l'équipe éducative, nous demandons à partir de la rentrée 2012, le **maintien de la présence de son AVS à ses côtés**.

Cette aide est nécessaire car Prénom a du mal à comprendre et appliquer les consignes verbales dès qu'elles sont plus complexes et contiennent plusieurs éléments comme c'est le cas en moyenne et grande section de maternelle. L'AVS est là pour décortiquer la consigne, lui expliciter chaque élément dans son contexte, expliquer ce que l'on attend de lui, en s'appuyant sur des pictogrammes, des supports visuels.

Parfois, Prénom a du mal à restituer ses connaissances. Même s'il a bien compris un exercice il ne prendra pas spontanément la parole. Même si la consigne collective est comprise, il aura des difficultés à restituer le travail demandé. Là encore, l'AVS l'aide à initier le passage à l'écrit ou à l'activité demandée, tout en le laissant gérer en autonomie ce qu'il est capable de faire.

L'AVS est également une aide nécessaire du fait de ses difficultés en graphisme. La tenue du stylo ou du crayon est encore malhabile, malgré des progrès depuis l'année dernière, constatés à l'école et chez son orthophoniste.

Dans le domaine du comportement, l'AVS est également un soutien pour la compréhension des codes sociaux et les relations avec les autres enfants. Prénom a beaucoup progressé dans ce domaine des interactions sociales et de la communication (voir à ce sujet le bilan ADOS réalisé au sein de l'unité Xxxxx en décembre 2011), grâce notamment à l'école et au contact avec des enfants "normaux" ce qui est pour lui une émulation et une source de progrès.

La présence de l'AVS lui est nécessaire, afin de compenser son handicap et faire en sorte que la scolarité se passe le mieux possible tant au niveau des apprentissages scolaires à proprement parler, que des apprentissages sur le plan de la vie en collectivité (comportement d'élève, respect des règles de vie).

Reconduction des prises en charges en parallèle de l'hôpital de jour :

De par la nature de son handicap, Prénom a du mal à généraliser ce qu'il apprend dans un lieu et un contexte donné. Il en résulte qu'il ne peut pas mettre à profit complètement ce qu'il apprend à l'école et à XXXX dans d'autres circonstances de la vie quotidienne (par exemple aller aux toilettes seul à la maison : il demande à être accompagné et aidé pour se déshabiller, alors qu'à l'école il est plus autonome).

Il nous a donc fallu mettre en place des **prises en charge au domicile**, et en extérieur pour des activités de loisirs par exemple. En effet les comportements problématiques apparaissent surtout lors de changement d'activité, dans des situations nouvelles, dans des lieux très fréquentés et en cas de temps libre à la maison, lorsque nous–mêmes sommes occupés, moment qu'il a énormément de mal à gérer et pendant lequel il essaie d'attirer un maximum d'attention.

C'est pourquoi nous faisons intervenir Mme Xxx Xxxx, psychologue diplômée, à domicile pour une remédiation comportementale et cognitive. Elle nous aide à soutenir Prénom dans :

- **le développement de comportements appropriés**, par exemple prendre l'initiative de jouer avec ses jouets et des jeux de société simples ;
- diminuer les comportements inappropriés, voire risqués (s'enfuir seul dans la rue par exemple) ou savoir exécuter une consigne avec un maintien de l'attention dans la durée ;
- **développer les capacités cognitives**, en relation avec ce qui peut être fait en classe, et travailler les notions de tri, de classement, de raisonnement, par le jeu et les activités de coloriages, de puzzles, etc…
- son **apprentissage de l'autonomie**.

Cette prise en charge a porté ses fruits depuis sa mise en place en 2011, notamment sur la transition d'une activité à l'autre et la gestion du "temps libre", et nous passons maintenant à un travail plus axé sur les **apprentissages académiques, la concentration,** avec une augmentation du temps d'intervention à domicile.

Mme Xxxx a également pu faire une observation de Prénom en classe (voir son compte rendu en pièce jointe) et ainsi proposer des pistes d'aménagement pour aider l'institutrice et l'evs au quotidien, tant pour les apprentissages scolaires que ceux de la vie en collectivité.

Je joins en annexe les factures pour l'année écoulée ainsi que le devis fourni par Mme Xxxx Xxxx, pour une prise en charge à domicile de 20 heures par mois (au tarif de 600 € mensuels), à partir de février 2012 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Un investissement en temps :

Toutes ces actions mises en place demandent un investissement en temps. Pour conduire Prénom chez l'orthophoniste et être présente lors des interventions de la psychologue à domicile, j'ai donc diminué mon activité professionnelle depuis le 1er septembre 2011. Pour les loisirs également, n'ayant pu pour l'instant inscrire Prénom dans un centre aéré ou à un sport adapté, je m'occupe moi-même des activités de plein air, sportives, ou de travaux manuels afin de l'aider à développer sa motricité fine, etc…

De ce fait, je ne travaille plus que 4 jours par semaine au lieu d'un temps plein auparavant, soit une **diminution de 20% de mon temps de travail** (voir en pièce jointe l'attestation de mon employeur).

Un investissement financier :

Cette prise en charge représentent des frais supplémentaires directement liés au handicap de Prénom (voir rubrique C) c'est pourquoi nous demandons aujourd'hui l'attribution d'une Allocation d'Education Enfant Handicapé (vous pouvez ici préciser le niveau du complément demandé selon les MDPH).

Conclusion :

Enfin, pour conclure, nous tenons à souligner que tous ces efforts que nous fournissons pour Prénom, ont pour but de rendre notre fils le plus **autonome** et le plus **adapté** possible, tant à la vie quotidienne au sein de sa famille, qu'au sein de la société en général et de l'école en particulier. Le handicap de Prénom ne lui permet pas d'appréhender le monde, les autres et lui-même comme les autres enfants le feraient. Là où les autres enfants regardent, imitent et s'imprègnent « naturellement », Prénom lui a besoin d'apprendre, par des méthodes particulières et éprouvées, par des supports visuels (pictogrammes, timer, scénarii sociaux, etc.) et surtout par une **aide humaine** formée à la prise en charge des personnes avec autisme/TED.

Notre projet est donc de l'aider et le faire aider par tous moyens à notre disposition et accessibles actuellement, afin qu'il progresse et puisse s'intégrer à l'école et dans la société.